

Communications de la Chambre de commerce suisse en France : colis de vivres pour Suisses résidant dans l'arrondissement consulaire de Paris

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **22 (1942)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

relatifs à la situation des échanges entre les deux pays qui ont été publiés dans la « Revue Economique Franco-Suisse » ont amené des commerçants et industriels à examiner des affaires nouvelles.

Il s'est mis en rapport avec des industriels de la branche des produits chimiques pour examiner s'il ne serait pas possible d'exporter vers la Suisse certains articles qui sont très demandés par ce pays. Il a recherché des fournisseurs pour des commerçants en France acheteurs de certains produits suisses ou pour des commerçants en Suisse acheteurs de produits français ou nord-africains.

MARSEILLE (Section de Marseille et du Sud-Est)

Comité

Le Comité de la Section s'est réuni le 23 janvier. Il a entendu un rapport du Secrétaire sur les nouvelles dispositions prises en Suisse relativement au commerce franco-suisse : réduction

de la moitié, en valeur, des contingents d'exportation; gestion globale des contingents; prise en considération de la situation particulière de chaque territoire français d'outre-mer. Il a discuté, d'autre part, sur la question de l'assurance des risques de saisie maritime des marchandises provenant des colonies françaises et, destinées à la Suisse.

Secrétariat

Le Secrétaire de la Section s'est maintenu en rapport constant avec les institutions compétentes en Suisse au sujet de l'évolution de la réglementation des échanges franco-suisses. Il a constaté que les importations suisses en France subissent un arrêt presque complet.

Il a cherché à mettre en relation des acheteurs et des vendeurs pour des gazogènes et de la vanille français, et pour des machines à calculer ou à écrire et des tissus de coton suisses.

De nombreux renseignements lui ont été demandés au sujet du blocage des avoirs français en Suisse et des avoirs suisses en France.

COMMUNICATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Colis de vivres pour Suisses résidant dans l'arrondissement consulaire de Paris

Dans l'arrondissement consulaire de Paris, la « Commission du Colis Secours Suisse », constituée en 1940 par le Comité des Présidents des Sociétés Suisses de Paris, a entrepris l'organisation de la distribution des colis de vivres qui sont envoyés collectivement depuis la Suisse aux ayants-droit. Le soussigné a eu l'occasion de servir d'intermédiaire entre ce Comité et les Autorités fédérales à Berne qui, avec beaucoup de compréhension, ont fait un effort louable pour envoyer à Paris, en octobre, novembre et décembre 1941, plusieurs milliers de paquets.

Malheureusement, à la suite de circonstances absolument imprévisibles et en raison des réelles difficultés à se procurer en Suisse, en peu de temps, plusieurs tonnes de vivres choisies, Berne a dû réduire, par trois fois, au dernier moment, le nombre des paquets primitivement commandés et promis, et une certaine perturbation s'en est suivie lors de la répartition à Paris.

Depuis le 1^{er} janvier 1942 l'organisation des envois de colis collectifs a été concentrée à Berne entre les mains de la Division de Police, au Département de Justice et Police, et

à la suite de cette simplification, on espère pouvoir donner satisfaction aux milliers d'inscrits qui participent à ces distributions faites par la Commission du Colis Secours Suisse.

J'ai pu m'assurer personnellement que toutes les instances, tant à Berne qu'à Paris, qui s'occupent, avec le concours dévoué de nombreux volontaires, de la préparation, expédition et distribution de ces colis, se rendent parfaitement bien compte de l'importance de leur mission, et font un très grand effort pour que les intéressés soient contents.

Il est rappelé qu'il est toujours possible de recevoir des colis individuels directement de la Suisse, sous condition de ne pas être inscrit aux colis collectifs.

Pour tous renseignements s'adresser à La Commission du Colis Secours Suisse, 8, cours des Petites-Ecuries, Paris (10^e), Tél. : Pro. 47-28.

Chambre de Commerce Suisse en France.

Le Président,
F. BAUMANN.